



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

INFOS

\*\*

Ordre du Jour AG

\*\*

RG FFF

Article 160

\*\*

Planning des formations +  
Détections & sélections

\*\*

PASS'SPORT CDOS

### Procès-verbaux

Commission  
Football à Effectif  
Réduit

\*\*

Commission  
Organisation des  
Championnats &  
Coupes

\*\*

Commission  
Statuts &  
Règlements

\*\*

Commission  
Futsal / Foot  
Diversifié

\*\*

Commission des  
Calendriers

### Annexes

Catégories d'âges

\*\*

Horaires Officiels



Egalement  
Consultable sur  
notre site  
internet

[http://  
districtvaldemarne.fff  
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

## Règlements Saison 2022/2023

Retrouvez sur notre site internet, les nouveaux règlements

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/>

<https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32>

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Samedi 22 Octobre 2022 à 09h00**

Espace Culturel Alain POHER

7 Avenue Auguste Duru 94480 Ablon sur Seine

*(Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)*

**Et le rapport de gestion en cliquant sur le lien suivant :**

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/assemblee-generale-ordinaire-samedi-9-octobre-2021/>



**U16**

FRANCE FFF

**TOURNOI  
DU VAL DE MARNE**

23<sup>e</sup> TOURNOI INTERNATIONAL U16

BELGIQUE FRANCE ITALIE SUISSE

DU 01 AU 05 NOVEMBRE 2022

<b>MAR. 01/11</b> ITALIE BELGIQUE 14H00 - STADE OUDER PHOEN LIMEIL BREVANNES	<b>JEU. 03/11</b> SUISSE ITALIE 14H00 - COMPLEXE SPORTIF DES MAISONS ROUGES BRY SUR MARNE	<b>SAM. 05/11</b> BELGIQUE SUISSE 14H00 - COMPLEXE SPORTIF "LEO LAGRANGE" BONNEUIL SUR MARNE
<b>FRANCE SUISSE</b> 16H00 - STADE O. QUINVAHELLE - CRETEIL	<b>FRANCE BELGIQUE</b> 16H00 - COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEZELLE LE PLESSIS TRÉVISE	<b>FRANCE ITALIE</b> 16H00 - COMPLEXE SPORTIF "LEO LAGRANGE" BONNEUIL SUR MARNE

**ENTRÉE GRATUITE**  
<http://districtvaldemarne.fff.fr>

CA EDF Nike VW sudest VAL DE MARNE

**Edition N° 598 du Jeudi 6 Octobre 2022**

# COMMUNIQUES

# INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**\*Documents & \* Procès-Verbaux**

## REMISE DES BALLONS DES CHALLENGES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2021/2022

La DOTATION est à retirer au Siège du District du Val de Marne :  
131 Bld des Alliés 94500 Champigny sur Marne,  
à l'une des dates ci-dessous et dans les plages horaires indiquées :

**Soit Mardi 11 Octobre 2022 de 14h00 à 17h00**  
**Soit Jeudi 13 Octobre 2022 de 14h00 à 17h00**  
**Soit Mardi 18 Octobre 2022 de 14h00 à 17h00**

Attention !! Aucun ballon ne sera remis après ces dates, merci de bien vouloir  
prendre vos dispositions pour venir les retirer uniquement les jours indiqués ci-  
dessus.

Pour une bonne gestion  
Merci de respecter les dates et les plages horaires indiquées

[\(Liste complète à l'intérieur du journal\)](#)

**Attention = Les nouveaux clubs saison 2022/23 ne sont pas concernés par  
cette dotation.**

## SEME TOUR COUPE DE FRANCE

### Clubs qualifiés

Equipes	Résultat
09/10/2022	Montrouge F.C. 92 1 - <b>Villejuif U.S. 1</b>
09/10/2022	<b>Lusitanos St Maur 1</b> - Aubervilliers C. 1
09/10/2022	<b>St Maur Vga 1</b> - Le Mee Sp. Sect Foot 1
09/10/2022	Racing Cff 1 - <b>Creteil Lusitanos Us 1</b>
09/10/2022	Bretigny Fcs 1 - <b>Ivry Us 1</b>
09/10/2022	<b>Vitry Ca 1</b> - Claye Souilly 1

## **RAPPEL IMPORTANT**

### **AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023**

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1<sup>ère</sup> journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

**Seniors D1, D2, D3**  
**Féminins D1**  
**U18 D1, D2,**  
**U16 D1, D2,**  
**U14 D1**  
**CDM D1**  
**FUTSAL D1 et D2**

**Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.**  
**Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif**

#### **CLUBS :**

Le **1<sup>er</sup> prélèvement (\*)** aux alentours du **20 Septembre 2022**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

**Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres**

#### **ARBITRES :**

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1<sup>er</sup> virement qui sera fait : Octobre 2022)*.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

#### **Attention !!!**

**Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS**

**Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).**

## **ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS**

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

#### **D1**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

#### **D2**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

\* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou

Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

### D3

#### . SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

### D4

#### SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

**11.2** - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

**11.3** – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

**Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.**

## INFOS CLUBS

La Commission Football Loisir de la L.P.I.F.F envisage de créer à l'automne 2022 un **Challenge de Football à 7**.

Ce Challenge serait ouvert à tous joueurs licenciés Loisir, Entreprise ou Libre des Districts de Paris, Hauts de Seine & du Val de Marne. Il se déroulerait **le lundi soir** sur les installations de la Ville de Paris et des départements limitrophes.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à G. MATHIEU : g.mathieu@orange.fr

## PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94

2022/2023

SEPTEMBRE	1	8	15	22	29
OCTOBRE	6	13	20	27	
NOVEMBRE	3	10	17	24	
DECEMBRE	1	8	15	22	29
JANVIER	5	12	19	26	
FEVRIER	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

## Saison 2022 & 2023...

Pour l'ensemble des Pratiques « U11 et U13 »

Un changement **IMPORTANT** des créneaux (inversion) dès la saison prochaine

CRITERIUM U13 = créneaux (rencontres) **LE SAMEDI APRES-MIDI**

CRITERIUM U11 = créneaux (rencontres) **LE SAMEDI MATIN**

*Cette modification sera indiquée sur les nouveaux règlements de la saison 2022/2023*

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2022/2023

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2022 & 2023**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

*District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés*

*94500 Champigny sur Marne ou par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)*

## PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## TOURNOIS PROVINCE

### ACS Morières

Organise son 35<sup>ème</sup> Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 à 09h00

Espace Culturel Alain POHER 7 Avenue Auguste Duru  
94480 Ablon sur Seine



## ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 09 Octobre 2021 à Saint Mandé (*Parution E-Foot N°573 du 10/03/22*)
- ✚ Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2021 & 2022
- ✚ *Présentation Challenge Dynamique (mis en place par le Comité de Direction)*
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2022
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2022
- ✚ Budget Prévisionnel 2022 & 2023
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2022 & 2023
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (\*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses  
seront remises après  
chaque point  
de l'ordre du jour

### DIRIGEANTS DE CLUBS

#### 12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

#### 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

#### (\*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée  
(Rubrique : « **Questions Diverses présentées par les Clubs** »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le **22 Septembre 2022**

***Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 03/09/22)***

# CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE  
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL



La remise officielle des ballons :

“TAILLE 5” = se fera aux journées « Portes Ouvertes » au District

“TAILLE 4” = se fera aux journées d'accueil du Football d'Animation

## REPARTITION DES BALLONS

Le 24/06/22

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	REPARTITION
1 à 50	2 ballons
51 à 100	3 ballons
101 à 300	10 ballons
301 à 500	12 ballons
501 à 800	15 ballons
801 à 1000	20 ballons
1000 à 2000	25 ballons
Futsal	5 ballons (ayant au moins une équipe)
Foot Réduit	10 ballons (ayant une école de football)

**NOTA = Les clubs ayant eu 0 licence et ne s'étant pas engagé pour la saison 2021/2022 n'ont pas la dotation**

Licenciés	Numéro	Club	T5	T4	FUTSAL	TOTAL
13	560705	OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY		10		10
17	582537	NUEVE UNO	2			2
19	535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	2			2
20	560813	FUTSAL CLUB VINCENNES			4	4
20	549008	AMICALE CLUB 2000	2			2
20	550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	2			2
22	614711	METRO RER LIGNE A U. S.	2			2
22	546194	DECLIC CHOISY LE ROI	2			2
23	582116	ULTRA FUTSAL CLUB 94			4	4
24	542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	2			2
24	535201	MENUIBLAN A.S.	2			2
24	560859	OPEJ SPORTING CLUB	2			2
25	533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	2			2
25	564221	C'NOUES			4	4
25	538793	LA CRISTOLIENNE	2			2
27	551095	CITOYEN DU MONDE			4	4
27	560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	2			2
27	545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	2			2
28	553055	A. S. C. VITRY			4	4
28	850368	NOUVELLE U. A. DE MÉTÉOROLOGIE CULTURE	2			2
28	548423	BOISSY U.J.	2		4	6
29	552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	2			2
29	600836	IBM FRANCE PARIS C.	2			2
29	582262	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	2			2
29	616119	F.C. BUTTE AUX CAILLES	2			2
29	532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	2			2
30	549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL			4	4
30	550211	VISION NOVA			4	4
30	582428	CRETEIL FOOT CLUB	2			2
30	537133	TROPICAL A.C.	2			2
30	550085	FOOT 130	2			2
31	581200	U. S. DE NOGENT 94			4	4
32	582553	VSG FUTSAL			4	4
32	532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	2			2
33	581892	KOPP 97	2			2
33	613193	APSAP 94 HENRI MONDOR	2			2
34	615997	NEW TEAM VINCENNES AU CORNER	2			2
34	560470	ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY	2			2
34	560973	BLED FOOTBALL CLUB	2			2
35	550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	2			2
35	560864	ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG	2			2
36	590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	2			2
39	690329	APSAP MEDIBALLES	2			2
41	660597	WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB	2			2
46	551314	FONTENAYSIENNE ENTENTE	2			2
46	547434	ARSENAL A.C.	2			2
47	600787	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	2			2
47	550293	BANN'ZANMI	2			2

Licenciés	Numéro	Club	T5	T4	FUTSAL	TOTAL
51	690600	COMMUNAUX MAISONS ALFORT A.	3			3
51	540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	3			3
51	612321	CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP	3			3
55	544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	3			3
55	600969	AEROPORT DE PARIS A.S.	3			3
57	551269	SUPREMES BELIERS	3			3
61	500723	ARRIGHI A.S.	3			3
61	544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	3			3
63	553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL			4	4
64	553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	3			3
64	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL			4	4
64	551094	U. S. CRETEIL FUTSAL			4	4
65	560475	VERS L'AVANT	3		4	7
65	654336	ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE	3			3
72	550378	SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES			4	4
74	546853	MACCABI CRETEIL F.C.	3			3
81	848168	ORLY A.C.	3			3
81	690300	APSAP VILLE DE PARIS	3			3
86	560471	FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE	3			3
86	518152	NOISEAU STE S.	3	10		13
86	539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	3			3
87	550465	O. CLUB D'IVRY	3			3
88	614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	3			3
97	581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL			4	4
115	581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	8			8
131	551657	A.S. ULTRA MARINE VITRY	8			8
142	535547	SANTENY SP.L.	8			8
144	533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	8	10		18
213	521869	ALFORTVILLE US	8	10		18
221	590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	8	10		18
226	554257	VILLECRESNES U. S.	8	10		18
245	739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	8	10		18
248	534669	MAROLLES F.C.	8	10		18
279	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL			4	4
281	553004	F. C. MANDRES PERIGNY	8	10		18
289	524161	CAUDACIENNE ENT.S.	8	10		18
312	535208	VAL DE FONTENAY AS	12	10		22
322	500651	BOISSY F.C.	12	10		22
324	530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	12	10		22
334	520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	12	10		22
350	580748	U. FOOTBALL CRETEIL	12	10		22
360	500716	HAY LES ROSES C.A.	12	10		22
395	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	12	10	4	26
404	563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	12	10		22
411	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	12	10		22
422	500791	BRY F.C.	12	10		22
424	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	12	10		22
432	527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	12	10		22
444	520523	ST MANDE F.C.	12	10		22
477	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	12	10		22

Licenciés	Numéro	Club	T5	T4	FUTSAL	TOTAL
487	500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	12	10		22
491	541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	12	10		22
498	507502	RUNGIS U.S.	12	10		22
499	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	12	10		22
502	551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	15	10		25
530	510193	ORMESSON U.S.	15	10		25
594	500494	FRESNES A.A.S.	15	10		25
596	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	15	10		25
618	529210	VITRY E.S.	15	10		25
622	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	15	10		25
629	521870	SUCY F.C.	15	10		25
634	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	15	10	4	29
646	860294	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS	15	10		25
654	510665	CHAMPIGNY F.C. 94	15	10		25
660	512963	THIAIS F.C.	15	10		25
746	500031	CHOISY LE ROI A.S.	15	10	4	29
748	523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	15	10		25
764	514388	NOGENT S/MARNE F.C.	15	10		25
816	523411	U. S. IVRY FOOTBALL	20	10		30
825	500012	CHARENTON C.A.P.	20	10		30
855	537053	JOINVILLE R.C.	20	10		30
861	500004	VITRY C.A.	20	10	4	34
911	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	20	10		30
981	519839	VILLEJUIF U.S.	20	10		30
1183	500138	VINCENNOIS C.O.	25	10		35
1183	542388	MAISONS ALFORT F.C.	25	10		35
1319	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	25	10		35
<b>TOTAL</b>			842	510	84	1436

# REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

## NOMBRE DE JOUEURS MUTES

### Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

**b)** ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

**c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.**

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023



# LE **PASS** **SPORT**

## **PASS'SPORT !**

**UNE AIDE FINANCIÈRE POUR CERTAINS DE VOS LICENCIÉS 2022/2023**

### **L'OPÉRATION ?**

Le Pass'Sport est une aide financière pour financer tout ou partie de l'inscription d'une personne éligible dans une association sportive volontaire.

### **COMBIEN ? DANS QUELS CLUBS ?**

- **50 € pour une prise de licence**
- Dans une association sportive volontaire affiliée à une fédération sportive
- ou, dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, auprès de toutes les associations sportives agréées (affiliées ou non à une fédération sportive)

## POUR QUI ?

Le Pass'Sport est **réservé aux personnes** :

- Nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire **(6 à 17 ans révolus)**
- Nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé **(6 à 20 ans)**
- Nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés **(16 à 30 ans)**
- Aux étudiants jusqu'à 28 ans bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources financée par l'État, d'une aide annuelle des CROUS ou d'une bourse délivrée par les conseils régionaux pour les formations sanitaires et sociales.

L'aide :

- Ne peut être perçue qu'une fois par bénéficiaire.
- Quel que soit le nombre de licences souscrites.

## POUR UN CLUB, COMMENT PARTICIPER ET SE FAIRE REMBOURSER ?

- **Récupérez le code fourni par mail aux bénéficiaires.**
- Appliquez-leur la réduction de 50 € sur leurs cotisations.
- **Créez un Compte Asso** sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>
- **Saisissez en ligne vos bénéficiaires** sur votre Compte Asso.
- Après vérification, l'État vous remboursera.

## GUIDES PRATIQUES ET TUTOS :

Sur le site du Ministère, vous trouverez des éléments de communication mais surtout des documents utiles : <https://sports.gouv.fr/pass-sport/>

## **DES QUESTIONS ? VOS CONTACTS :**

Pour les clubs via :

- Le CDOS 94 / [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org) / 06 03 56 67 74
- La Hotline Pass'Sport / [PassSport@cnosf.org](mailto:PassSport@cnosf.org) / 01 40 78 29 20

## **UNE VISIOCONFÉRENCE POUR VOUS GUIDER :**

**LE MARDI 30 AOÛT 2022 - DE 19H à 20H15 - sur ZOOM**

**ou**

**LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 - DE 19H à 20H15 - sur ZOOM**

Si malgré tout, il vous reste des questions, en collaboration avec le SDJES 94, nous organiserons une visioconférence qui vous permettra notamment d'apprendre :

- Le fonctionnement de la campagne Pass'Sport
- A créer un Compte Asso
- La manière de saisir vos bénéficiaires et de demander votre remboursement

**Afin de recevoir le lien de connexion de la visioconférence, merci de vous inscrire ici : <https://forms.gle/Pfig2LXMTRkkcZY18>**

Bonne campagne !



## PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

### CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	CLUB
15/05/2023	16/05/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	CLUB
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

### CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CLUB
26/01/2023	27/01/2023	CLUB
09/03/2023	10/03/2023	CLUB
08/06/2023	09/06/2023	CLUB

### CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS
05/01/2023	06/01/2023	CLUB
27/03/2023	28/03/2023	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
06/02/2023	07/02/2023	CLUB
03/04/2023	04/04/2023	CLUB

### MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY
16/02/2023	17/02/2023	CLUB
27/04/2023	28/04/2023	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir		DISTRICT
à définir		DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

### CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
17/06/2023	17/06/2023	PARC DU TREMBLAY

**PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS**  
*Calendrier prévisionnel 2022/2023*



**De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.**

**ATTENTION**

*Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.*

**U16G**

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

**U15G**

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

## **U14G**

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

## **U13G**

Lundi 24 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Mardi 25 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Jeudi 27 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Vendredi 28 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

*Du 24 octobre au 28 octobre 2022, les joueurs seront convoqués sur un seul et unique créneau*

Mercredi 9 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 16 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 23 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 30 novembre 2022

*Si besoin* - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

### **U15F**

Mercredi 28 septembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

### **U14F**

Mardi 25 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 1 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 8 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 15 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 1 mars 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Vendredi 3 mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

### **U13F**

Mercredi 30 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45 OU 15h30

Mercredi 7 décembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 14 décembre 2022

*Si besoin* - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

*2 autres dates pourraient être nécessaires*

# Procès-Verbaux



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte - N°2 du 27/09/2022

**La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.**

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District du Val de Marne de football, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

### **SITUATION DES CLUBS**

Conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage, la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations Arbitres procède à l'examen des clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération. La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Si au 1<sup>er</sup> juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

En application de l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procédera début Juin à une 2<sup>ème</sup> étude de la situation d'infraction, incorporant la vérification du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

### **En application des textes :**

#### **1) Article 46 -Sanctions financières**

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction

- Par arbitre manquant :

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National : 400 €

- CFA et CFA 2 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Première Division Régionale : 180 €

- Deuxième Division Régionale : 140 €

- Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 €

- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant (30 € pour la Ligue de Paris IDF).

#### **2) Article 47 - Sanctions sportives**

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National :



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage «les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Si au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.»

En application de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procédera :

Avant le 28 février de la saison en cours, les Ligues ou les Districts publient la liste des clubs non en règle au 31 janvier en indiquant d'une part le détail des amendes infligées, d'autre part les sanctions sportives mentionnées à l'article 47 ci-dessus.

Ces mêmes sanctions sportives sont applicables aux clubs qui se trouveraient en infraction avec le présent statut lors du deuxième examen de leur situation à la date du 15 juin.

Avant le 30 juin, il est procédé à une nouvelle et définitive publication des clubs en infraction.

### Extrait du procès-verbal du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 02 mai 2022

« Statut de l'Arbitrage : détermination du nombre de matches à diriger (article 34 du Statut de l'Arbitrage)  
Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, lors de sa réunion du 21 Avril 2022, le Comité fixe comme suit, pour la saison 2022/2023, le nombre minimum de rencontres à diriger par un arbitre pour couvrir son club :

- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue ou District de Football à 11,
- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue Futsal,
- . 7 matches de compétitions officielles pour les arbitres de District Futsal. »

### 1<sup>ère</sup> ANNEE D'INFRACTION

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de **deux unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2023**.

	D1 - 4 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
541437	BONNEUIL CSM	3	1
514388	NOGENT FC	3	1
512963	THIAIS F.C.	3	1
580485	VILLENEUVE ABLON U.S		4
529210	VITRY E.S.	2	2
	D2 / A - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
500716	HAY LES ROSES CA	1	1
	D3 / A - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
524161	CAUDACIENNE ES		1
860294	VILLENEUVE AFC		1
	D3 / B - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
560973	VAL-DE-BIEVRE FC		1
560475	VERS L'AVANT		1
	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
560609	USJTO CHOISY 5		1
	Futsal / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
549877	CAL 94 FUTSAL		1
553055	VITRY ASC		1
564221	C'NOUES		1



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

### 2<sup>ème</sup> ANNEE D'INFRACTION

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin** en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de **quatre unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2023**.

	D1 - 4 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
516843	CHEVILLY LARUE ELAN		4
551254	LIMEIL BREVANNES AJ		4
510193	ORMESSON U.S.	2	2
	D2 / A - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
590215	GENTILLY AC	1	1
534669	MAROLLES FC		2
	D2 / B - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
533680	ASOMBA	1	1
580748	CRETEIL UF	1	1
	D3 / B - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
550293	BANN'ZANMI		2
	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
550618	VILLIERS FRANCO PORT 5		2

### 3<sup>ème</sup> ANNEE D'INFRACTION

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du **nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2023**.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

*En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.*

	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
581892	KOPP 97 5		1

### QUATRIEME ANNEE D'INFRACTION et PLUS

	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
552546	BRANCOS DE CRETEIL A 5		1



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

### Sanctions financières

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées

**Sanctions sportives (Voir Troisième année d'infraction ci-dessus)**

	D2 /B - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
500494	FRESNES A.A.S.	1	1

### ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ARBITRES

#### ARBITRES SUPPLEMENTAIRES - Article 45

#### MUTES SUPPLEMENTAIRES

Suite au PV du 29/06/2022, la commission a demandé aux clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires de lui indiquer dans quelle(s) équipes, ils voulaient les affecter avant le 10/09/2022 :

#### VILLIERS ES (500636)

Affectations des 2 mutés supplémentaires en : U18 D2.

#### FR LE PERREUX (540651)

Affectation du Muté supplémentaire en : U16 D1



## COMMISSION DEPARTEMENTAL des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion (Restreinte) - N°1 du 29/09/2022

\* \* \* \*

Suite au Comité de Direction du 30 mars 2022, il est rappelé aux clubs :

**Validation des terrains en début de saison**

(Un match programmé par le district = Un terrain validé).

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 04 Octobre 2022

**Présents** : Mme POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, DIAZ, TOUVENET, ARNAUD.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.*

## AVIS A TOUS LES CLUBS

**Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14,  
les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23**

**Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.**

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :  
**Amende 100.00 euros**

# RAPPEL AUX CLUBS

## ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

### D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

### D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

\* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

### D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

### D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

**11.2** - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

**11.3** – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3<sup>ème</sup> forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L’équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l’accord de celle-ci. (Hormis déclassément pour fraude).

**Les clubs n’ayant plus le nombre d’équipes de jeunes obligatoires sont tenus d’en informer le District.**

# DEPARTEMENTALE « SENIORS »

## CHAMPIONNAT SENIORS

### 24653423 – FC THIAIS 2 / AAS FRESNES 2 seniors D3 B du 02/10/22

Courriel de l'équipe de l'AAS FRESNES 2 du 30/09/22.

*La commission prend note du 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'AAS Fresnes 2*

### 25172181 – CHOISY LE ROI 3 / TROPICAL A.C Seniors D4 B du 02/10/22

Courriel de l'équipe de TROPICAL A.C 30/09/22. (manque de licences).

*La commission prend note du 1<sup>er</sup> forfait avisé de TROPICAL A.C.*

### 25172182 – VAL DE BIEVRE 2 / AS ZENAGA 2 Seniors D4 B du 02/10/22

Lecture de la feuille de match et du rapport du délégué officiel. Courriel des deux clubs (Match non joué).

*La commission confirme le forfait retard de l'équipe de Val de Bièvre.*

### 25172180 – FC BRY 2 / ASOMBA AS 2 Seniors D4 B du 02/10/22

Courriel de l'équipe de ASOMBA AS 30/09/22.

*La commission prend note du 1<sup>er</sup> forfait avisé de ASOMBA AS 2.*

## Coupe VDM SENIORS

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

<b>Séniors VDM :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>2<sup>ème</sup> Tour</i>	<b>30 Octobre 2022</b>	<i>11 Octobre 2022</i>
<i>Cadrage</i>	<b>09 Janvier 2023</b>	<i>6 Décembre 2022</i>
<i>1/8<sup>ème</sup> Finale</i>	<b>19 Février 2023</b>	<i>31 Janvier 2023</i>
<i>¼ Finale</i>	<b>30 Avril 2023</b>	<i>A définir</i>
<i>½ Finale</i>	<b>26 Mai 2023</b>	<i>A définir</i>
<i>Finale</i>		

## Coupe VDM Séniors Amitié

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

<b>Séniors Amitié :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>2<sup>ème</sup> Tour</i>	<b>30 Octobre 2022</b>	<i>11 Octobre 2022</i>
<i>Cadrage</i>	<b>09 Janvier 2023</b>	<i>6 Décembre 2022</i>
<i>1/8<sup>ème</sup> Finale</i>	<b>19 Février 2023</b>	<i>31 Janvier 2023</i>
<i>¼ Finale</i>	<b>30 Avril 2023</b>	<i>A définir</i>
<i>½ Finale</i>	<b>26 Mai 2023</b>	<i>A définir</i>
<i>Finale</i>		

## CHAMPIONNAT CDM

### Coupe CDM

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
¼ Finale	30 Avril 2023	21 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

## CHAMPIONNAT ANCIENS

### 25134543 – TREMBLAY AJ / VILLENEUVOISE ANTILLAISE Anciens D4 du 02/10/22

Courriel de Villeneuve Antillaise du 03/10/22. (Match non joué).

*L'équipe de Tremblay AJ ne présentant pas un nombre suffisant de joueurs pour disputer la rencontre, la commission note le 1<sup>er</sup> forfait de Tremblay AJ.*

### 590215 - Courriel de GENTILLY ATHLETIC CLUB Anciens D3 A du 30/09/22.

*La commission prend note du forfait général de Gentilly AC, amende 100€.*

### 516843 - Courriel de CHEVILLY LARUE ELAN Anciens D2 B du 29/09/22.

*La commission prend note du forfait général de CHEVILLY LARUE, amende 100€.*

### Coupe ANCIENS

Anciens :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1 <sup>ER</sup> tour	09 Octobre 2022	Effectué
2 <sup>ème</sup> Tour	20 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8 <sup>ème</sup> Finale	5 Mars 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	11 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 1<sup>er</sup> tour qui aura lieu le 9 OCTOBRE 2022 à 09H30 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé.

Un arbitre officiel sera nommé à la demande des clubs.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .**

### MATCHS REMIS au 30/10/22 (Championnat D4 le 09/10/22):

25226735 – CRISTOLIENNE LA11 / CHOISY LE ROI AS11.

25226736 – VILLENEUVOISE ANTILLAISE 12 / PORT ACA CHAMPIGNY 11.

25226740 – FC D'ALFORTVILLE 11 / SAINT MANDE FC 11.

25226831 – TREMBLAY AJ 11 / MACCABI CRETEIL 11.

*Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine avant la date prévue après accord, à transmettre au District.*

## CHAMPIONNAT + 45 ANS

### 25133110 – US IVRY / F.C BRY Anciens poule A du 02/10/22

Courriel de l'équipe de l' US IVRY du 30/09/22. ( Courriel tardif).

*La commission prend note du 1<sup>er</sup> forfait de l'US IVRY.*

## Coupe + 45 ANS

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

<b>+ 45 Ans :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1<sup>ER</sup> tour</i>	<b>20 Novembre 2022</b>	25 Octobre 2022
<i>Cadrage</i>	<b>09 Janvier 2023</b>	6 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	<b>30 Avril 2023</b>	11 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

## CHAMPIONNAT +55 ANS

### 25149824 -APSAP MEDIBALLES / CHEVILLY LARUE EL +55 ans du 23/10/22

Courrier et Accord des deux clubs (Via FootClubs) du 05/10/22.

La Commission note et *donne son accord pour que la rencontre se déroule le 16/10/22 à 09h30 au Parc des Sports Plain Sud N°17 à Créteil.*

## Coupe VDM ENTREPRISE

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

<b>Séniors et Amitié :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1<sup>ER</sup> tour</i>	<b>19 Novembre 2022</b>	25 Octobre 2022
<i>Cadrage</i>	<b>11 Mars 2023</b>	21 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	<b>06 Mai 2023</b>	18 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

## CHAMPIONNATS FEMININS

### 580485 - Courriel de VILLENEUVE ABLON US Seniors Féminin D1. du 02/10/22

Retrait de l'équipe Villeneuve Ablon US 2 après parution des calendriers, amende 100€.

*La commission prend note que ce club engage une équipe en critérium senior à 8.*

## Coupe FEMININES

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

<b>Séniors F :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	<b>08 Janvier 2023</b>	06 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	<b>06 Mai 2023</b>	A définir
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	A définir
<i>Finale</i>		

## CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

U15 F :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadragé	18 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

## DEPARTEMENTALE JEUNES

### Coupe VDM U20

## CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 VDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadragé	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
¼ Finale	30 Avril 2023	14 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	09 Mai 2023
Finale		

## CHAMPIONNAT U18

### 25132707 – CHOISY LE ROI AS / ARCUEIL COM U18 D3 du 02/10/22

Courriels des deux clubs du 30/09/22. (Terrain indisponible).

*Exceptionnellement, la Commission fixe le rencontre au 30/10/22.*

### 25132706 – CAUDACIENNE ES / LUSITANOS ST MAUR U18 D3 du 02/10/22

Courriels de CAUDACIENNE ES du 30/09/22.

*La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de CAUDACIENNE ES.*

### 24655026 – RUNGIS US 2 / CHAMPIGNY FC U18 D2 B du 02/10/22

Courriels de RUNGIS US du 29/09/22. (Terrain indisponible).

*La commission fixe le match au 30/10/22 à 13h au stade Lucien Grelinger.*

### 24654936 – ALFORTVILLE US / BONNEUIL CSM U18 D2 du 02/10/22

Courriels de ALFORTVILLE US du 30/09/22.

*La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé d'ALFORTVILLE US.*

### 500651 - Courriel de BOISSY FC U18 D3 du 29/09/22.

*La commission prend note du forfait général de BOISSY FC, amende 100€.*

### Coupe VDM U18

## CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1 <sup>ER</sup> tour	23 Octobre 2022	Tirage effectué
2 <sup>ème</sup> Tour	20 Novembre 2022	08 Novembre 2022
Cadragé	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 <sup>ème</sup> Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

**Désignation des matchs comptant pour le 1<sup>er</sup> tour qui aura lieu le 23 OCTOBRE 2022 à 13h sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**  
Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .**

**EXEMPT : tous les clubs qualifiés en coupe Gambardella et tous les clubs qui évoluent en ligue.**

## CHAMPIONNAT U16

**Courriel de OLYMPIQUE PARIS ESPOIR U16 D2 du 28/09/22.**

**La commission prend note du forfait général OLYMPIQUE PARIS ESPOIR, amende 100€.**

## Coupe VDM U16

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

<b>U16 VDM</b>	<b>Dates des Rencontres</b>	<b>Dates des tirages</b>
1 <sup>ER</sup> tour	09 Octobre 2022	Tirage effectué
2 <sup>ème</sup> Tour	20 Novembre 2022	08 Novembre 2022
Cadrage	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 <sup>ème</sup> Finale	05 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

**Désignation des matchs comptant pour le 1<sup>er</sup> tour qui aura lieu le 9 OCTOBRE 2022 à 13H00 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé.**

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB**

## Coupe Amitié U16

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

<b>U16 AMITIE</b>	<b>Dates des Rencontres</b>	<b>Dates des tirages</b>
1 <sup>ER</sup> tour	09 Octobre 2022	Tirage effectué
2 <sup>ème</sup> Tour	20 Novembre 2022	08 Novembre 2022
Cadrage	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 <sup>ème</sup> Finale	05 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

**Désignation des matchs comptant pour le 1<sup>er</sup> tour qui aura lieu le 9 OCTOBRE 2022 à 13H00 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé.**

Un arbitre officiel sera nommé à la demande des clubs.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .**

## CHAMPIONNAT U14

### 25150625 – ALFORTVILLE US / ENTENTE SANTENY MANDRES U14 poule 10 du 1/10/22

Courriels de ALFORTVILLE US du 30/09/22.

*La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé d'ALFORTVILLE US.*

### 25150849 – VGA ST MAUR US 4 / CS VALENTON 2 U14 Poule 6 du 1/10/22

Courriels de VGA ST MAUR du 30/09/22.

*La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de VGA ST MAUR.*

### 24675338 – JOINVILLE RC 3 / FRESNES AAS 1 U14 D1 du 29/10/22

Courriels et accords des deux clubs via Footclub du 01/10/22. (Changement de date).

*Accord de la Commission le match se jouera le 1<sup>er</sup> Novembre à 13h, au stade Jean Pierre Garchery 1 a Paris.*

### 516843 - Courriel de CHEVILLY LARUE ELAN U14 Poule 1 du 04/10/22.

*La commission prend note du forfait général de CHEVILLY LARUE ELAN poule 1, amende 100€.*

### 527735 – VALENTON FA (Dérogation annuelle)

*La Commission note que les équipes U14 évolueront à 16h30 au Stade Delaune.*

*Prévenir vos adversaires.*

## Coupe VDM U14

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

<b>U14 VDM:</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 <sup>ème</sup> Tour	26 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadragé	07 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 <sup>ème</sup> Finale	04 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	20 Mai 2023	A définir
Finale		

## Coupe Amitié U14

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

<b>U14 AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 <sup>ème</sup> Tour	26 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadragé	07 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 <sup>ème</sup> Finale	04 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	20 Mai 2023	A définir
Finale		

### 25156109 – VAL DE FONTENAY AS 2 / VILLENEUVE AFC 3 Coupe Amitié U14 1<sup>er</sup> tour du 24/09/22

Courriel de l'équipe de Villeneuve AFC 3 du 03/10/22.

*La Commission enregistre le forfait de Val de Fontenay, l'équipe de VILLENEUVE AFC 3 est qualifiée pour la suite de la compétition.*

## COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

### Réunion du lundi 3 octobre 2022

*Président* : M. AMSELLEM Emile,

*Membres* : M. GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice,

*Assiste* : MM. TAFININE Driss,

*Absents excusés* : Mmes. GUILIANI Patricia, RANSOU Virginie, NAZICAL Marie-Ange, URREGO Mariza et MM. DARDENNES Patrick, FETOUS Lakhdar, LOPES Paulo, NOYON Joël, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe.

### **RAPPEL ENVOI DE COURRIERS**

Pour que les dossiers soient traités,  
il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- *Le nom du club*

- *L'objet de votre demande et les références des rencontres :*

*(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).*

*UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.*

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football  
à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

**E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)**

*NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités  
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.*

SI L'UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :  
LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT

par *Courrier postal* : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL  
- 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

SI L'UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES  
POUR ENVOYER LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :  
RECUPEREZ LE FICHER PDF puis CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR  
(PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur *Download* pour un téléphone Android,  
sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS).

TRANSFEREZ CE FICHER à [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com).

Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de ..... Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence  
... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

## ADMINISTRATIF

### U7

#### Courrier de BRY F.C. du 01/10/2022

Pris note du **forfait avisé** de l'US VILLECRESNES en U6/U7 et U10/U11

#### Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 03/10/2022

Pris note des **problèmes administratifs** sur le plateau U6/U7 à CHEVILLY LA RUE ELAN.

#### Courrier de F. C. MANDRES PERIGNY du 03/10/2022

Pris note des **problèmes F.M.I.**

#### Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 01/10/2022

Pris note des **inversions et du report du plateau U6/U7** au 22/10/2022 suite à l'indisponibilité de vos terrains.

#### Courrier de VINCENNOIS C.O. du 30/09/2022

Pris note des horaires d'accueil U6 F à U9 F : accueil à 9 H 30 et début du plateau à 10 H 00  
**Prévenir vos adversaires.**

### U9

#### Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 27/09/2022

Pris note de la fermeture de vos terrains suite à des travaux de réhabilitation ;  
Plateau reporté à une date ultérieure à fixer en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

#### Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 02/10/2022

Pris note des courriers des deux clubs et des problèmes d'alternance ayant provoqué un dysfonctionnement des plateaux U8/U9.

## U11

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 29/09/2022  
ODC / FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U11 G6 A, B du 01/10/2022  
**Forfait avisé** de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE.

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 01/10/2022  
CHEVILLY LARUE ELAN/ FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U11 G2 A, B, C, D du 10/02/2022  
*Pris note des problèmes F.M.I.*

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 03/10/2022  
U. FOOTBALL CRETEIL/MAROLLES F.C. U11 G6 A, B du 08/10/2022  
*Inversion des rencontres, accord des deux clubs.*

## U13

Courrier de ASOMBA du 30/09/2022 (N°25220818)  
ASOMBA/ FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U13 G6 A, B du 01/10/2022  
**Forfait avisé** d'ASOMBA.

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 03/10/2022  
ASOMBA / FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U13 G6 A, B du 01/10/2022  
*Pris note du **forfait avisé** de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE.*  
*Ceci étant, la commission vous rappelle que vous ne devez pas faire des matchs amicaux avec des joueurs non licenciés. Vous engagez votre responsabilité civile et pénale en cas d'accident.*

Courrier de GENTILLY ATHLETIC CLUB du 30/09/2022 (N°25220347)  
CAUDACIENNE ENT.S. / GENTILLY ATHLETIC CLUB U13 G 2 A du 01/10/2022  
**Forfait avisé** de GENTILLY ATHLETIC CLUB.

Courrier de MAISONS ALFORT F.C. du 03/10/2022  
MAISONS ALFORT F.C. / BONNEUIL S/MARNE C.S. U13 G1 A, B, C, D du 01/10/2022  
*Pris note des problèmes F.M.I.*

Courrier de MAISONS ALFORT F.C. du 03/10/2022  
MAISONS ALFORT F.C. / BONNEUIL S/MARNE C.S. U13 G1 A, B, C, D du 01/10/2022  
*Pris note des problèmes d'alternance.*  
*Courrier transmis à la technique.*

Courrier de ORMESSON U.S. du 03/10/2022  
ORMESSON U.S. / BRY F.C. U13 G6 A, B du 01/10/2022  
*Pris note des problèmes F.M.I.*

Courrier de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 29/09/2022  
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. / VILLEJUIF U.S. CRIT.LACHICHE Poule U AB du 01/10/2022  
**Forfait avisé** de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

**ANNEXE FINANCIERE**  
**SAISON 2022/2023**

U6 /U7 et U8 /U9 : Compte rendu non reçu (par club d'accueil)	20,00 € au club d'accueil
U6 /U7 et U8 /U9 : Forfait ou absence (par équipe)	15,00 € par équipe
Absence non-justifiée à une convocation	100,00 €
Absence à la réunion annuelle ECOLE de FOOT	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et Coupes dans les 48h	50,00 € par club
Disqualification 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11	50,00 € par équipe
Disqualification 2ème Tour : Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL	80,00 € par équipes
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL	120,00 € par équipe
Feuille de rencontre par équipe : (retard, irrégulière, mal remplie,..)	30,00 € par équipe
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10 /U11 ou U12 /U13)	20,00 € au club d'accueil
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € par équipe
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J) et Challenge Régional U11	15,00 € par équipe
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J) et Challenge Régional U11	30,00 € par équipe
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL	120,00 € par équipe
1er forfait - U11 /U13 (par équipe)	15,00 € par équipe
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe)	30,00 € par équipe
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe)	50,00 € par équipe

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 03/10/2022

Président : M. FOPPIANI

Présents : Me POLICON, MM. TAVENOT, ALVES

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

**La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.**

**La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2022 / 2023.**

\*\*\*\*\*

## **COUPE DU VAL DE MARNE SENIORS -VAL DE BIEVRE FC 1 / PHARE ST. ZARZISSIEN 1 #25154828 Du 25/09/2022**

Réserve du club de **PHARE ST. ZARZISSIEN 1** sur la qualification et la participation des joueurs de l'ensemble des joueurs du club de **VAL DE BIEVRE FC 1** se présentant avec des licences non valides sauf pour un joueur.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme. Jugeant en premier ressort,

Considérant que les dispositions de l'article 7.1 du R.S.G du District du VDM imposent que pour participer aux rencontres des compétitions officielles organisées par le district, les joueurs doivent être titulaires d'une licence régulièrement établie au titre de la saison en cours.

Après vérification, il s'avère que le joueur **YATABARE Lassana Lic. N° 9602713451 26/06/2022, lendemain de la rencontre**, n'était pas en possession de sa licence régulièrement enregistrée, même non validée, le jour de la rencontre.

***Par ces motifs, la commission dit ce joueur non qualifié pour participer à la rencontre en rubrique, dit la réserve fondée et dit match perdu par pénalité au club de VAL DE BIEVRE FC 1 et match gagné au club de PHARE ST. ZARZISSIEN 1 qualifié pour la suite de la compétition.***

**Débit** : VAL DE BIEVRE FC                    50€  
**Crédit** : PHARE ST. ZARZISSIEN        43, 50€

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 03 Octobre 2022

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

### La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

#### - Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### - Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1 - 1.** Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

**-A ce jour, uniquement 2 attestations municipale de mise à disposition des installations**

### La commission :

- Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.
- Conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2022-2023.

### Les calendriers des championnats D1 et D2 :

Sont établis et publiés sur Footclub et sur le site du District.

A ce jour, il y a sous réserve des dossiers en cours :

-9 équipes et 1 exempt en D1

-10 équipes en D2.

*Les compétitions débiteront durant la semaine du 26 septembre au 02 octobre prochain.*

## COUPE NATIONALE FUTSAL 2<sup>ème</sup> TOUR

### Courrier de PARIS-IDF COMPETITIONS du 27/09/22

**Coupe Nationale Futsal : Voir tirage sur le site de la LPIFF.**

2<sup>ème</sup> tour semaine du 03 au 09 octobre, entrée des clubs R2.

9 clubs de District 94 en compétition.

Forfait général de l'équipe 1 de VITRY CA en R3.

### La Commission reporte les matchs de championnats suivants (Priorité à la Coupe) :

-25165569 - VITRY ASC / VISION NOVA 2 Futsal D1 du 08/10/22

-25150392 – KB FUTSAL 3 / BOISSY UJ Futsal D2 du 07/10/22

-25150396 -VERS L'AVANT / VILLENEUVE ABLON US Futsal D2 du 08/10/22

-25150394 – CHOISY AS / VITRY ASC Futsal D2 du 09/10/22

*Prévenir vos adversaires.*

## FUTSAL D1

### 553055 : VITRY A S C

Courrier de l'ASC VITRY du 30/09/2022, relatif à des problèmes d'alternance avec le club de VERS L'AVANT sur le créneau 12h – 14h. *Dossier à l'étude.*

### 25165571 – B2M FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 08/10/22

Mail du club de B2M et attestation de la Ville du Perreux/marne du 03/10/22.

*La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (installations occupées par des manifestations de la Ville).* Prévenir vos adversaires.

### 552645 - B2M FUTSAL- Futsal D1

Attestation de la Ville.

*Le club jouera ses matchs pour la saison = Le Samedi à 18h30*

## FUTSAL D2

### 25150389 – VERS L'AVANT / BOISSY UJ Futsal D2. Du 01/10/22

Courriel Tardif de BOISSY UJ du 30/09/2022.

*La Commission note le 1<sup>er</sup> forfait de Boissy UJ.*

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

## REUNION DU 5 OCTOBRE 2022

### RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans**

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

## FORFAITS GENERAUX

### Féminines D1 :

✚ VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

### U16 D2.B :

✚ OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

### U18 D3.A :

✚ MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

✚ SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

### U14 Phase 1 – Poule 1 :

✚ CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

### U18 D3.B :

✚ BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

### ANCIENS D2.B :

✚ CHEVILLY LARUE (11) (PV DU 04/10/22)

### U18 D4.A :

✚ LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV DU 29/09/22)

### ANCIENS D3.A :

✚ GENTILLY AC (11) (PV DU 04/10/22)

## FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

**Article 44-3 du règlement sportif général** - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non utilisation : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3<sup>ème</sup> non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2<sup>ème</sup> non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3<sup>ème</sup> non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

**Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 25/09/22) :**

COMPETITIONS / CLUBS	1 <sup>ère</sup> non-utilisation (Avertissement)	2 <sup>ème</sup> non-utilisation (Amende 100€)	3 <sup>ème</sup> non-utilisation (Match perdu par pénalité)
<b>U14 COUPE</b> 24/09/22 24/09/22	AS VAL DE FONTENAY US FONTENAY		
<b>ANCIENS D3</b> 18/09/22	VILLENEUVOISE ANTILLAISE		
<b>SENIORS COUPE VDM</b> 24/09/2022 25/09/2022	CO CACHAN AS ZENAGA		
SENIORS COUPE Amitié <b>25/09/2022</b>	AAS FRESNES		

**FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)**

**Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :**

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéficiaire des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

**RAPPEL CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS**  
**Vous pouvez encore engager des équipes**

**Seniors D4 :**

- 2 Groupes de 14 : **Reste 2 Places**
- Début des rencontres : 02/10/2022

Changement : **ARCUEIL COSM** passe en poule B Seniors D4. Avis aux clubs

**FEMININES D1 :**

- 1 Groupe de 10 : **Reste 1 place**
- Début des rencontres : 01/10/2022 (report de certains matchs suite à la Coupe de France)

**U18 D3 :**

- 2 Groupe de 10
- Début des rencontres : 02/10/2022

Intégration du club de **FC VITRY ACADEMIE (2)** en poule A à la place de l'EXEMPT. Avis aux clubs

**U16 D4 :**

- 2 Groupe de 10
- Début des rencontres : 02/10/2022

**1 équipe en attente :** \* SC Cannaverois

**VAL DE FONTENAY AS** prend la place de Limeil Brévannes AJ en **U16 - D4.A**

Changement : **ARCUEIL COSM** passe en poule U16D 4.A et **CHAMPIGNY FC** passe en poule U16 D4.C.

**Avis aux clubs concernés.**

**U14 1 Phase 1 :**

- 10 Groupes de 10 : Reste des places dans les divers groupes
- Début des rencontres : 01/10/2022

Intégration d'une équipe U15F **CRETEIL LUSITANOS Féminines** (Exclu du classement) en **U14- Phase 1 Poule 8. Avis à tous les clubs du groupe.**

**CDM D1 et D2 : Fusion = 1 groupe à 14** (suite au peu d'équipes engagées)

✚ Début des rencontres : 02/10/2022

***Si pour la saison 2023/2024, un nombre suffisant pour constituer une D2,***

***Le groupe sera ramené à 10 ou 12 selon les engagements et de ce fait de 1 à 3 descentes de D1 en D2 seront faites à l'issue de la saison en cours.***

**ANCIENS D4 :**

✚ 1 Groupe de 14 : **Reste 1 Place**

✚ Début des rencontres : 02/10/2022

**+ 45 ANS :**

✚ 3 Groupes de 10 : **Reste 1 place**

✚ Début des rencontres : 02/10/2022

**+ 55 ANS :**

✚ 3 Groupes de 10 : (Avec 3 équipes du District Parisien)

✚ **Reste 3 places**

✚ Début des rencontres : 02/10/2022

# ANNEXES

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2022 & 2023



## CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

## FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
NAISSANCE			
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors	<b>SENIORS F</b>	Licence U20F
<b>U20</b>	Championnat Foot à 11		Championnat Foot à 11
	Licence U20		
	Licence U19		
<b>U18</b>	Championnat Foot à 11	<b>U18F</b>	Licence U18F
	Licence U18		Championnat Départemental et régional
	Licence U17		Foot à 7 ou à 11
<b>U16</b>	Championnat Foot à 11	<b>U15F</b>	Licence U16F
	Licence U16		
	Licence U15		Licence U15F
<b>U14</b>	Championnat Foot à 11		Licence U14F
	Licence U14		Championnat D à 7 ou R à 11
	Licence U13		
<b>U13</b>	Critérium Foot à 8 (14 dates)	<b>U13F</b>	Licence U13F
	Licence U13		Critérium départemental ou Mixité Garçon
	Licence U12		
<b>U11</b>	Critérium Foot à 8 (14 dates)	<b>U11F</b>	Licence U12F
	Licence U11		
	Licence U10		Licence U11F
<b>U9</b>	Plateaux Foot à 5 (14 dates)		Licence U10F
<b>DEBUTANTS</b>	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	<b>U9F</b>	Licence U9F
	Licence U9		Critérium départemental ou Mixité Garçon
	Licence U8	<b>DEBUTANTES</b>	Licence U8F
<b>U7</b>	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	<b>U7F</b>	Licence U7F
<b>DEBUTANTS</b>	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	<b>DEBUTANTES</b>	Licence U6F
	Licence U7		Mixité Garçon
	Licence U6		